L'E.H.P.A.D. « François Mitterrand » de Gannat accueille des personnes âgées dépendantes ou non, seules ou en couple, âgées d'au moins 60 ans.

Sous réserve de dérogation auprès du Conseil Général de l'Allier, il peut recevoir des personnes de moins de 60 ans.

L'E.H.P.A.D. « François Mitterrand » de Gannat est habilité à recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale.

Les résidents peuvent recevoir l'allocation logement à caractère social s'ils remplissent certaines les conditions.

La capacité d'accueil est de :

- ♦ 215 lits d'hébergement permanent dont 43 dans les unités d'accueil pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.
- ♦ 8 lits pour l'hébergement temporaire, et 2 lits d'accueil de nuit.
- ♦ 10 places d'accueil de jour dont 5 pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

Pour plus d'informations et pour constituer le dossier Administratif, vous pouvez contacter :

Le Bureau des Entrées

Du lundi au vendredi

De 9 h 00 à 17 h 00

Mme VEDRINE Brigitte

Madame ROGIER Cécile

Tél : 04 70 90 62 15
Fax : 04.70.90.62.35
Courriel : bureauxdesentrees@ehpad-gannat.fr

La cadre Supérieur de santé
Mme KROL
Tél : 04.70.90.62.10
L'infirmière Coordinatrice
Mme WANG WAH
Tél : 04.70.90.62.19

Cette plaquette est réalisée par l'E.H.P.A.D. de Gannat

E.H.P.A.D.
François Mitterrand

Maison de Retraite Publique médicalisée
1, avenue de la République
Boîte Postale 68
03800 GANNAT

ADMISSION
EN SEJOUR PERMANENT

04.70.90.62..00

04.70.90..62.35

bureauxdesentrees@ehpad-gannat..fr

Tarif 2023

Si vous êtes domicilié dans le département de l'Allier :

Tarif Journalier : 62,95 €

comprenant :

- le tarif hébergement : 56.83 €
- le Talon Dépendance ou Gir 5/6 : 6,12 €

Si vous êtes domicilié dans un autre Département :

Le Tarif Journalier sera en fonction de votre groupe de dépendance :

Soit :

- Dépendance GIR 1/2 :
  56.83 € + 22,73 € : **79,56 €**
- Dépendance GIR 3/4 :
  56.83 € + 14,42 € : **71,25 €**
- Dépendance GIR 5/6 :
  56.83 € + 6,12 € : **62,95 €**

Une demande d'APA (Aide Personnalisé d'Autonomie) devra être déposée auprès du Conseil Général de votre département.

Le jour de votre admission, vous devrez verser une provision d'entrée (caution) correspondant à 30 jours du tarif en vigueur soit :

Si vous entrez à titre payant :

- **1 888,50 Euro soit 30 jours à 62,95 Euro**

Si vous entrez au titre de l'Aide Sociale :

- 90 % de vos ressources mensuelles, et ensuite chaque mois pendant toute la durée de la procédure, jusqu'à la décision de la commission d'Aide Sociale.
- A partir du 1er juillet 2023, la facturation est à terme à échoir , pour les résidents payant.

Démarches à suivre pour une éventuelle admission

1– Constituer le dossier de demande d'admission sur le site : via-trajectoire.sante-ra.fr

2 - fournir les documents suivant soit sur via-trajectoire soit au bureau des entrées:

- Dernier avis d'imposition ou de non imposition,
- Justificatifs des ressources, ou la Déclaration d'impôt pré remplie
- Photocopie de toutes les pages du Livret de famille ou extrait d'acte de naissance pour les célibataires,
- Carte d'identité en cours de validité ou Photo d'identité récente,
- Attestation d'ouverture de droit à la sécurité sociale,
- Attestation de complémentaire santé recto-verso,
- Attestation d'assurance de responsabilité civile,
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB),
- Engagement de payer (suivant modèle délivré par l'EHPAD)